

AMÉNAGEMENT HYDROÉCOLOGIQUE DU PÉTOCHIN DANS LE CENTRE DE MONTLÉGER

COMPTE RENDU DE PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014

MONTLÉGER (26)

Objet	Inscrite au contrat de rivière (2005-2010) sous l'intitulé « réhabilitation de l'ancien lit du Pétochin à Montlégier », cette action a évolué pour tendre vers un projet plus global de restauration physique d'un linéaire d'un kilomètre de ce cours d'eau. En effet, le Pétochin présente une configuration profondément chenalisée (gabarit homogène, configuration simplifiée en « U », endiguement, incision généralisée). Afin de répondre aux différentes réglementations et remédier aux principaux dysfonctionnements, le projet global a consisté à restaurer les berges du cours d'eau, retrouver la zone d'expansion de crue, améliorer les conditions écologiques et favoriser l'implantation d'espèces végétales adaptées.																																																																																												
Date	Vendredi 5 septembre 2014																																																																																												
Lieu	MONTLÉGER (26)																																																																																												
Organisme	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBVV) - 26																																																																																												
Intervenants	Julien DUMOUTIER – Chargé de mission Aline STRACCHI – Directrice Cédric CADET – Technicien de rivière																																																																																												
Personnes présentes	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOM</th> <th>PRENOM</th> <th>ORGANISME</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>VALE</td><td>Nicolas</td><td>Rivière Rhône Alpes</td></tr> <tr><td>2</td><td>PERRIN</td><td>Nathalie</td><td>Rivière Rhône Alpes</td></tr> <tr><td>3</td><td>DUMOUTIER</td><td>Julien</td><td>SMBVV</td></tr> <tr><td>4</td><td>BEJOT</td><td>Cédric</td><td>SMECRU</td></tr> <tr><td>5</td><td>PALISSE</td><td>Mélissa</td><td>RIPARIA</td></tr> <tr><td>6</td><td>MONIER</td><td>Guillaume</td><td>ONF 26</td></tr> <tr><td>7</td><td>CHARMETANT</td><td>Sébastien</td><td>Eco-SAULE'ution</td></tr> <tr><td>8</td><td>FERMOND</td><td>Chrystel</td><td>Syndicat Mixte de la Rivière Drôme</td></tr> <tr><td>9</td><td>PEREZ</td><td>Myriam</td><td>SNCF</td></tr> <tr><td>10</td><td>LECOEUR</td><td>Luc-Edern</td><td>SAGYRC</td></tr> <tr><td>11</td><td>RENOUS</td><td>Stéphanie</td><td></td></tr> <tr><td>12</td><td>BIELAKOFF</td><td>Olivier</td><td>PNR du Vercors</td></tr> <tr><td>13</td><td>FERMOND</td><td>Cédric</td><td>Office National des Forêts - Drôme</td></tr> <tr><td>14</td><td>DUPLAN</td><td>Alain</td><td>SBVA</td></tr> <tr><td>15</td><td>LANGON</td><td>Marion</td><td>ONEMA</td></tr> <tr><td>16</td><td>MARTIN</td><td>Océane</td><td>DROMARDECHE</td></tr> <tr><td>17</td><td>GELIBERT</td><td>Patrick</td><td>ONEMA</td></tr> <tr><td>18</td><td>GILBERT</td><td>Franck</td><td>Agence de l'Eau RMC</td></tr> <tr><td>19</td><td>PRINCIC</td><td>Emmanuel</td><td>DDT de la Drôme</td></tr> <tr><td>20</td><td>NIVOU</td><td>Julien</td><td>Syndicat Mixte de la Rivière Drôme</td></tr> <tr><td>21</td><td>STRACCHI</td><td>Aline</td><td>SMBVV</td></tr> <tr><td>22</td><td>CADET</td><td>Cédric</td><td>SMBVV</td></tr> </tbody> </table>		NOM	PRENOM	ORGANISME	1	VALE	Nicolas	Rivière Rhône Alpes	2	PERRIN	Nathalie	Rivière Rhône Alpes	3	DUMOUTIER	Julien	SMBVV	4	BEJOT	Cédric	SMECRU	5	PALISSE	Mélissa	RIPARIA	6	MONIER	Guillaume	ONF 26	7	CHARMETANT	Sébastien	Eco-SAULE'ution	8	FERMOND	Chrystel	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	9	PEREZ	Myriam	SNCF	10	LECOEUR	Luc-Edern	SAGYRC	11	RENOUS	Stéphanie		12	BIELAKOFF	Olivier	PNR du Vercors	13	FERMOND	Cédric	Office National des Forêts - Drôme	14	DUPLAN	Alain	SBVA	15	LANGON	Marion	ONEMA	16	MARTIN	Océane	DROMARDECHE	17	GELIBERT	Patrick	ONEMA	18	GILBERT	Franck	Agence de l'Eau RMC	19	PRINCIC	Emmanuel	DDT de la Drôme	20	NIVOU	Julien	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	21	STRACCHI	Aline	SMBVV	22	CADET	Cédric	SMBVV
	NOM	PRENOM	ORGANISME																																																																																										
1	VALE	Nicolas	Rivière Rhône Alpes																																																																																										
2	PERRIN	Nathalie	Rivière Rhône Alpes																																																																																										
3	DUMOUTIER	Julien	SMBVV																																																																																										
4	BEJOT	Cédric	SMECRU																																																																																										
5	PALISSE	Mélissa	RIPARIA																																																																																										
6	MONIER	Guillaume	ONF 26																																																																																										
7	CHARMETANT	Sébastien	Eco-SAULE'ution																																																																																										
8	FERMOND	Chrystel	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme																																																																																										
9	PEREZ	Myriam	SNCF																																																																																										
10	LECOEUR	Luc-Edern	SAGYRC																																																																																										
11	RENOUS	Stéphanie																																																																																											
12	BIELAKOFF	Olivier	PNR du Vercors																																																																																										
13	FERMOND	Cédric	Office National des Forêts - Drôme																																																																																										
14	DUPLAN	Alain	SBVA																																																																																										
15	LANGON	Marion	ONEMA																																																																																										
16	MARTIN	Océane	DROMARDECHE																																																																																										
17	GELIBERT	Patrick	ONEMA																																																																																										
18	GILBERT	Franck	Agence de l'Eau RMC																																																																																										
19	PRINCIC	Emmanuel	DDT de la Drôme																																																																																										
20	NIVOU	Julien	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme																																																																																										
21	STRACCHI	Aline	SMBVV																																																																																										
22	CADET	Cédric	SMBVV																																																																																										

<p>INTRODUCTION</p> <p>Ci-contre : Les berges du Pétochin avant travaux avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À gauche : protection de berge « sauvage » sur le secteur 1 • À droite : état global du secteur 1 • En bas : mur en béton pour protection du pont à la confluence sur le secteur 3 	<p>Le bassin versant de la Véore s'étend sur 383 km², entre Vercors et Rhône. Il comprend plusieurs affluents importants sur un territoire partagé entre piedmont et plaine de Valence. La tête de bassin versant est préservée mais les cours d'eau de plaine sont en très grande partie recalibrés, endigués et/ou rectifiés, voire même cuvelés. Le Pétochin, affluent de rive gauche de la Véore, prend sa source dans le massif du Vercors.</p> <p>Le SDAGE préconise son bon état pour 2021. Le programme de mesure prévoit un plan de gestion, des actions de restauration physique ainsi que la réhabilitation des milieux humides et la reconnexion du lit majeur.</p> <p>Dans la traversée de Montéléger, le Pétochin fait l'objet d'érosions actives en rive droite qui menacent plusieurs habitations. Des réparations en génie civil ont été effectuées de manière récurrente par le syndicat jusque dans les années 2000. En rive gauche, le cours d'eau déborde dans un champ à partir de la crue décennale (Q10) et ce, malgré la présence d'un merlon. Sur l'ensemble du linéaire, les milieux aquatiques sont dégradés et homogènes. Le lit est incisé, endigué et contraint.</p>
<p>LE PROJET</p>	  <p>Initialement, il s'agissait d'un projet modeste avec une emprise limitée sur terrain agricole, la réouverture d'un bras de décharge sur le tracé d'un ancien bras désormais comblé et l'arasement d'une digue en rive gauche. L'objectif initial était principalement de limiter l'érosion de la rive droite.</p> <p>L'étude avant-projet prévoyait deux scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet initial d'une emprise de 10 m, ✓ Projet optimal d'une emprise de 30 m. <p>Le projet retenu est finalement le plus ambitieux. L'idée de réouvrir l'ancien bras a été abandonnée au profit d'un lit moyen du Pétochin plus large. Ainsi, la dynamique du cours d'eau sera conservée et la capacité hydraulique sera pratiquement identique qu'en l'état actuel. L'objectif est de restaurer ses fonctionnalités physiques, tout en luttant contre les inondations et en lui rendant une certaine visibilité et de l'intérêt de la part des riverains.</p> <p>Ainsi, le scénario optimal a été retenu et validé, en réduisant l'emprise à 20 m sur les terrains agricoles, suite à une négociation foncière avec les agriculteurs et les propriétaires pour l'acquisition des parcelles en rive gauche. La commune possédait d'ores et déjà l'emprise du lit du cours d'eau.</p> <p>Cette emprise de 30 m permettait de rester sur des conditions de 1^{ers} débordements quasiment identiques à celles de l'état initial. Avec l'emprise réduite à 20 m, les débordements interviennent légèrement avant la crue décennale mais avec une diminution des vitesses et des hauteurs.</p>

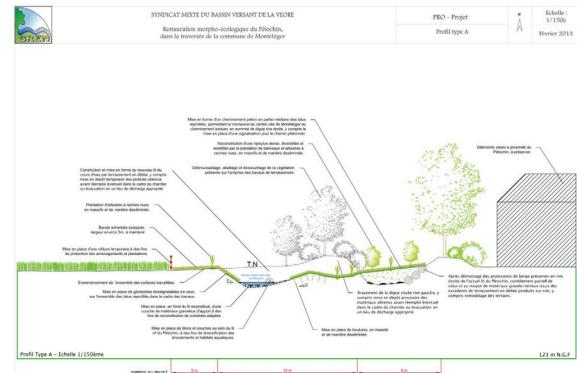


Trois secteurs ont été définis faisant l'objet d'un traitement différent.

- **SECTEUR 1 (PARTIE AMONT - MAISONS EN RIVE DROITE)**

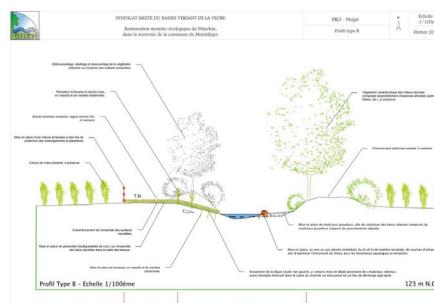
Un espace fonctionnel a été déterminé avec déplacement du cours d'eau de 20 m en rive gauche et reprofilage des berges en pentes douces. Des terrasses alluviales ont été créées en y ajoutant des éléments de diversification écologique. Un cheminement a également été pensé en rive droite. Cela est proche d'un niveau de restauration R3.

En rive droite, la digue privée est conservée le long des maisons. Le syndicat a mis en place une clôture fixe, à la fois pour éviter l'appropriation par les riverains (avoir des limites claires) et pour les rassurer vis-à-vis de la nouvelle fréquentation du site lié au nouveau cheminement piéton ainsi créé.



- **SECTEUR 2 (PARTIE INTERMÉDIAIRE - COMPLEXE SPORTIF EN RIVE DROITE)**

Sur le second secteur, le projet comprend l'arasement de la digue sur 800 m et, le reprofilage de la berge en pentes douces en rive gauche. L'ajout d'éléments de diversification écologique est également prévu mais aucune intervention sur la digue en rive droite n'est effectuée (protection du complexe sportif de Montéléger). Il s'agit d'une restauration de type R2. L'ambition est ici moins importante que sur l'amont en raison d'une dynamique latérale préexistante sur le secteur et en l'absence de problème majeur.



	<p>- SECTEUR 3 (PARTIE AVAL – CONFLUENCE GRANETTE)</p> <p>Le dernier secteur a fait l'objet d'une restauration de la confluence naturelle du ruisseau de la Granette, autrefois totalement bétonnée et en angle droit au niveau d'un pont routier. Cet affluent, cours d'eau intermittent, posait ainsi régulièrement problème lors des importants épisodes pluviométriques sur la plaine. Un nouveau lit a ainsi été créé et éloigné du pont grâce à une sinuosité plus proche du naturel. Ce nouveau lit a été accompagné de la création d'une zone humide (dépressions, fonctionnement de type bras mort).</p> <p>C'est dans le cadre de la négociation foncière avec l'exploitant que l'opportunité d'aménager cette pointe d'ilot agricole est apparue. Très compliquée à travailler pour l'exploitant, cette zone restaurée permet désormais d'atténuer les désordres hydrauliques qui avaient conduit à bétonner la confluence.</p> 
<p>PÉRIMÈTRE ET CALENDRIER</p>	<p>Le projet de restauration du Pétochin a été mentionné pour la première fois dans l'étude hydraulique préalable au contrat de rivière en 2003. Suite à la crue de décembre 2003, des travaux de réparation d'urgence des dégâts ont été réalisés et l'idée de déplacer le lit avec une digue en rive gauche a émergé sans pour autant se concrétiser.</p> <p>L'action a été reprise dans le cadre du Contrat de Rivière Véore Barberolle en 2005, sous la forme d'une étude hydraulique, mais toujours sans prise en compte de l'entrée « restauration physique » ou « écologique ». De plus, elle constituait une sous-partie d'un projet bien plus vaste de champs d'inondation contrôlée en amont du village.</p> <p>En 2009, un projet de canalisation d'eaux usées, un temps imaginé en rive droite du Pétochin est finalement annulé mais une nouvelle dynamique apparaît en 2010 avec une étude de faisabilité comprenant une étude hydraulique et l'intégration de l'enjeu « restauration physique » à travers l'effacement de la digue « agricole ».</p> <p>Le maître d'œuvre est recruté en 2012. C'est lui qui va proposer le scénario global et focaliser le projet sur la restauration du Pétochin et proposer l'abandon de la réouverture du bras de décharge. Les travaux ont été réalisés entre 2013 et 2014. Le projet comprend une analyse multithématique : géomorphologique, hydraulique, inondation, écologique, fonctionnalités, historique, foncier et social.</p>
<p>DES DIFFICULTÉS MAIS BEAUCOUP D'ESPOIRS</p>	<p>La restauration physique n'est pas toujours une priorité et les actions concrètes sont souvent longues à démarrer. Les procédures réglementaires pour la mise en œuvre du SDAGE (études d'impacts, autorisation de défrichement, ...) sont également très lourdes. Par ailleurs, le foncier est bien souvent un point bloquant notamment en plaine agricole. Et encore plus aujourd'hui avec la problématique de la « disparition » des terres agricoles du fait de l'urbanisation.</p> <p>Toutefois, ce projet sert de vitrine au syndicat qui a pu montrer son savoir-faire. Ce projet a également donné une nouvelle dynamique sur l'aval du cours d'eau avec des actions de désendiguement et de restauration de berges sur 1 km jusqu'à la confluence avec la Véore. Le projet est néanmoins partiellement bloqué par la présence d'Espaces Boisés Classés (EBC) une centaine de mètres en aval du pont routier (le PLU en cours de révision a été retardé).</p> <p>Des communes ont manifesté leur intérêt pour des actions similaires sur leur territoire. Les propriétaires riverains ont également exprimé leur satisfaction. Les habitants sont heureux de « retrouver » le cours d'eau et les berges sont redevenues un lieu de promenade. L'objectif visant à rendre de la visibilité au cours d'eau est également une réussite. Certains propriétaires riverains sont même allés jusqu'à réaménager leur terrain et leur accès au</p>

	<p>cours d'eau afin de profiter pleinement de l'aspect paysager du site.</p> <p>Notons par ailleurs qu'un programme de restauration physique est en cours d'élaboration sur les trois cours d'eau prioritaires au titre du SDAGE sur le bassin versant.</p>
RÉCAPITULATIF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maitre d'ouvrage : SMBV Véore (26) ✓ Maitrise d'œuvre : GREN SAS (04) ✓ Travaux de terrassement : SA Bonnardel (26) ✓ Travaux de génie végétal : SMBV Véore (26) ✓ Coût de l'opération : 330 000 € HT ✓ Financement : Agence de l'Eau RMC (50 %), Département de la Drôme (20 %) et Région Rhône-Alpes (10 %). ✓ Foncier (Mairie de Montéléger) : Agence de l'Eau RMC (50 %), Département de la Drôme (20 %)
CONTACTS :	<p>Julien DUMOUTIER, Aline STRACCHI et Cédric CADET Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBV Véore) ZA Sirius - 310 allée Marc Séguin 26760 BEAUMONT LÈS VALENCE Tél : 04 75 60 11 45 Mél : smbvveore@orange.fr Web : www.smbv-veore.fr</p>